



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-127307>

Département(s) de publication : **60**

Annonce n° **25-127307**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-118078

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville De Crepy-En-Valois

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21600175000019

Ville : CREPY-EN-VALOIS

Code postal : 60803

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 60

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Reprise des concessions funéraires abandonnées, échues ou non renouvelées

Code CPV principal - Descripteur principal : 45112410

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation concerne les travaux de reprise de concessions funéraires abandonnées, échues ou non renouvelées, dans le cimetière communal de Hazemont situé à Crépy-en-Valois. Les prestations, objet du présent marché, concernent approximativement cent concessions et consistent en : - l'enlèvement et/ou le stockage des monuments suivant leur état et directives du gardien, - l'extraction des ossements et stockage dans l'ossuaire après conditionnement, - l'évacuation des terres d'exhumation (totalité des déblais), - l'enlèvement des caveaux éventuels, - le remblai des fosses en sablon compacté ; le sable sera fourni par la Ville au fur et à mesure des besoins pour éviter des tas de matériaux restants

Critères d'attribution : Valeur technique de l'offre : 50% Prix : 50%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Critère, Au lieu de Prix 50% Le prix évalué sur 50 points répartis comme suit : - Devis détaillé (20 points), correspondant à la reprise des 30 concessions funéraires - Bpu (30 points), correspondant à des reprises ponctuelles La méthode de calcul utilisée pour la notation du

critère Prix (formule non linéaire de Gramp) est la suivante : Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante¹ / Montant de l'offre à noter²) x Base de notation³

1 Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues). 2 Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer. 3 Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue. La partie forfaitaire sera notée sur 20 points. Concernant la partie à bons de commande : il sera attribué à chaque prix unitaire un maximum de 7,50 points. L'addition des points attribués à chacun des 4 prix unitaires permettra de fixer la note du Bpu (30 points maximum). L'addition des deux notes prix permettra de fixer la note finale pour ce critère (50 points maximum).

, lire 1. Prix des prestations 50% Le prix évalué sur 50 points répartis comme suit : - Devis détaillé/Acte d'engagement (20 points), correspondant à la reprise des 30 concessions funéraires - Bpu (30 points), correspondant à des reprises ponctuelles

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix (formule non linéaire de Gramp) est la suivante : Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante¹ / Montant de l'offre à noter²) x Base de notation³

1 Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues). 2 Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer. 3 Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue. Concernant le Bpu, chaque prix unitaire sera noté individuellement selon cette formule. La note totale du sous-critère Bpu correspond à la somme des notes obtenues pour toutes les lignes du Bpu. La répartition des points sur les lignes du Bpu sera décidée par l'acheteur en fonction de l'importance relative des prestations. Cette formule sera appliquée séparément pour chacun des deux sous-critères. La partie forfaitaire sera notée sur 20 points. La partie à bons de commande sera notée sur 30 points. L'addition des deux notes prix permettra de fixer la note finale pour ce critère (50 points maximum)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/11/2025